

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 – 75 – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95. La vérification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de construction de sociétés commerciales : parti foralaine : Société anonyme (SA) 3856 H1 - Société par actions simplifiée (SAS) 1416 H1 - Société en nom collectif (SNC) 2381 H1 - Société à responsabilité limitée (SARL) 1476 H1 - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (lire « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ») EURLJ 1245 H1. Annonces judiciaires et légales : nos constructions de sociétés commerciales : parti H1 à la ligne : 80 (4,30 €) – 75 (82,83/94 (5,39 €) – 77 (78,95 (5,14 €)).

Enquête publique

en vigueur. Le lotissement La Maisonneterie comprend la rue des Jardins ainsi que les résidences du 1 au 7 Villeneuve.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie, place Aristide Briand, pour une durée de 32 jours, du Mercredi 8 septembre 2021 au Samedi 9 octobre 2021. Au terme de laquelle, le Conseil Municipal de Varennes-Jarcy aura compétence pour modifier les documents du lotissement pour les mettre en concordance avec le PLU.



COMMUNE DE
VARENNES JARCY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Mise en concordance des documents du lotissement « La Maisonneterie » avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Varennes-Jarcy.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Varennes-Jarcy aux heures habituelles d'ouverture :

Les lundi, mardi, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Les mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h30 (fermé les samedis des vacances scolaires).

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables sur le site internet de la commune de Varennes-Jarcy (www.varennesjarcy.fr) et sur la plateforme numérique accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2581>. Des informations peuvent être demandées à la Mairie de Varennes-Jarcy, sur rendez-vous ou par courriel à l'adresse dde@varennes-jarcy.fr.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur les projets de mise en concordance des documents du lotissement avec le PLU pourront être consignés :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête
- Adressées par voie postale à destination de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Varennes-Jarcy - enquête publique mise en concordance

lotissement Maisonneterie - place Aristide Briand - 91480 Varennes-Jarcy

- Déposés par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible <https://www.registre-dematerialise.fr/2581> ou par courriel à l'adresse enquete-publique-2581@registre-dematerialise.fr.
Les observations du public devront parvenir au siège de l'enquête au plus tard le 9 octobre à 12h30.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour émettre ses conclusions. Dès que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de Varennes-Jarcy, ils seront mis à la disposition du public pendant une année en mairie de Varennes-Jarcy, en préfecture de l'Essonne ainsi que sur le site internet de la commune www.varennesjarcy.fr.

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et répété dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairie, dans les panneaux d'affichage légal de la commune, à l'entrée du lotissement et sur le site internet de la commune.

publilegal

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

ARFICHER au site: www.communiquelap.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, A LA REALISATION DES PARCELLES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DES CHARCOIX

ET A LA MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLESSIS-PATÉ

ENQUÊTES DU 6 SEPTEMBRE (08h30 AU 6 OCTOBRE 2021 (12h00) INCLUS (31 JOURS))

(ARRETE 2021-PREF-DCPRAT/BUPE-170 DU 28 JUN 2021)

PROJET : Il est présenté par la société d'économie mixte SORGEM et situé sur un site couvrant 14,2 ha à proximité immédiate du bourg. Il a pour objectifs de compléter les parcs résidentiels existants, d'améliorer le cadre de vie et de préserver l'environnement en limitant les nuisances.

CONSULTATION DU DOSSIER :

LE PLESSIS-PATÉ

Place du 8 mai 1945 - 91220 La Plessis-Pâté

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 08h30-12h00 & 15h00-18h00

Mercredi : 08h30-12h00

Ces horaires pourront être modifiés en fonction du contexte sanitaire. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne :

<https://www.essonne.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement>

DEMANDE D'INFORMATION SUR LE PROJET :

SORGEM ~ 157-159 route de Corbeil - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois (Mme Marie LEONARD 01.60.15.58.18).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

(M. Jean-Noël THULLART, ingénieur chimiste en retraite) :

Lundi	06 septembre	2021	09h00 - 12h00
Mardi	14 septembre	2021	15h00 - 18h00
Vendredi	24 septembre	2021	15h00 - 18h00
Jeudi	30 septembre	2021	15h00 - 18h00
Mercredi	06 octobre	2021	09h00 - 12h00

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant les enquêtes :

- consignées sur les registres d'enquêtes en mairie du Plessis-Pâté, - reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur, en mairie du Plessis-Pâté, siège des enquêtes avant le 6 octobre 2021 (12h00),
- déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible via le site internet des services de l'État en Essonne avant le 6 octobre 2021 (12h00),
- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 6 octobre 2021 avant 12h00 : pref91@essonnetexte.net

RESULTATS : le rapport, le procès-verbal et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie du Plessis-Pâté et consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne.

Le conseil municipal devra se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le projet sera ou non déclaré d'utilité publique par le préfet de l'Essonne. EP 21-282 contact@publilegal.fr

publilegal

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

ARFICHER au site: www.communiquelap.fr

ERRATUM - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Préalable à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et proposition du Périmètre Déléimité des Abords (P.D.A.) autour de l'Eglise Saint-Pierre et de l'andenne Porte de Paris.

Dans l'avis paru dans notre journal du 26 août 2021, il était précisé :

Le public pourra prendre connaissance des dossiers de modification n° 1 du P.L.U. et de proposition de la création du Périmètre Déléimité des Abords (P.D.A.) dans les locaux de la Mairie Monique Salliet, sur le site internet de la ville www.mennecey.fr et sur les sites dédiés aux enquêtes publiques, il fallait lire : <http://modification-n1-plu-enquetepublique.net> et non <http://perimetredelimitedesabords-n1-plu-enquetepublique.net> et <http://perimetredelimitedesabords-n1-plu-enquetepublique.net> et non <http://perimetredelimitedesabords-n1-plu-enquetepublique.net> comme indiqué par erreur.

EP 21-278 E contact@publilegal.fr

Publiez vos annonces
**d'enquêtes
publiques**
Le Parisien
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

**PUBLIEZ VOS ANNONCES
JUDICIAIRES ET LEGALES DANS
LE PARISIEN
DU LUNDI AU SAMEDI**